



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2021-08-023

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2021

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Loir-et-Cher /

41-2021-07-26-00001 - Arrêté relatif à l'organisation des réunions conjointes du CHSCT du service déconcentré de la DIRECCTE Centre-Val de Loire et du CHSCT de la DDETS-PP de Loir-et-Cher (2 pages)

Page 3

41-2021-07-26-00002 - Arrêté relatif à l'organisation des réunions conjointes du CT du service déconcentré de la DIRECCTE Centre-Val de Loire et du CT de la DDETS-PP de Loir-et-Cher (2 pages)

Page 6

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations du Loir-et-Cher

41-2021-07-26-00001

Arrêté relatif à l'organisation des réunions
conjointes du CHSCT du service déconcentré de
la DIRECCTE Centre-Val de Loire et du CHSCT
de la DDETS-PP de Loir-et-Cher



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PREFECTORAL REGIONAL
en date du 26.07.2021
enregistré le 26.07.2021
sous le numéro 21.179



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher

*LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER*

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité auprès des directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 21 janvier 2018 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre ;

VU l'arrêté du 4 février 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher.

ARRÊTENT

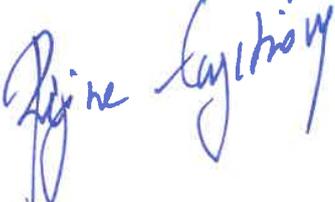
ARTICLE 1 : Les réunions conjointes prévues à l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé sont présidées par la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher.

.../...

ARTICLE 2 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

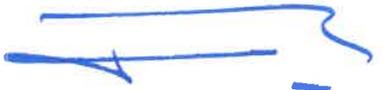
Fait à Blois, le **26 JUIL. 2021**

La Préfète
de la région Centre-Val de Loire



Régine ENGSTRÖM

Le Préfet
de Loir-et-Cher



François PEGNEAU

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations du Loir-et-Cher

41-2021-07-26-00002

Arrêté relatif à l'organisation des réunions
conjointes du CT du service déconcentré de la
DIRECCTE Centre-Val de Loire et du CT de la
DDETS-PP de Loir-et-Cher



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PREFECTORAL REGIONAL
en date du 26.07.2021
enregistré le 26.07.2021
sous le numéro 21.180



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité technique de service déconcentré de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et du comité technique de service déconcentré de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher

*LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER*

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ; notamment son article 27 ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de services déconcentrés auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 14 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre ;

VU l'arrêté du 4 février 2021 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher.

ARRÊTENT

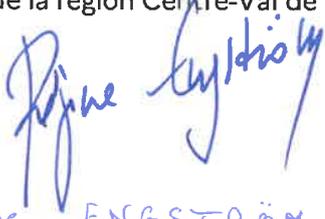
ARTICLE 1 : Les réunions conjointes mentionnées à l'article 27 du décret 2020-1545 sont présidées par la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher.

.../...

ARTICLE 2 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Blois, le **26 JUIL. 2021**

La Préfète
de la région Centre-Val de Loire


Régine ENGSTRÖM

Le Préfet
de Loir-et-Cher


François PESNEAU